

1. Dénomination du fonds interne

Le fonds interne s'appelle Securex NIMA Fund

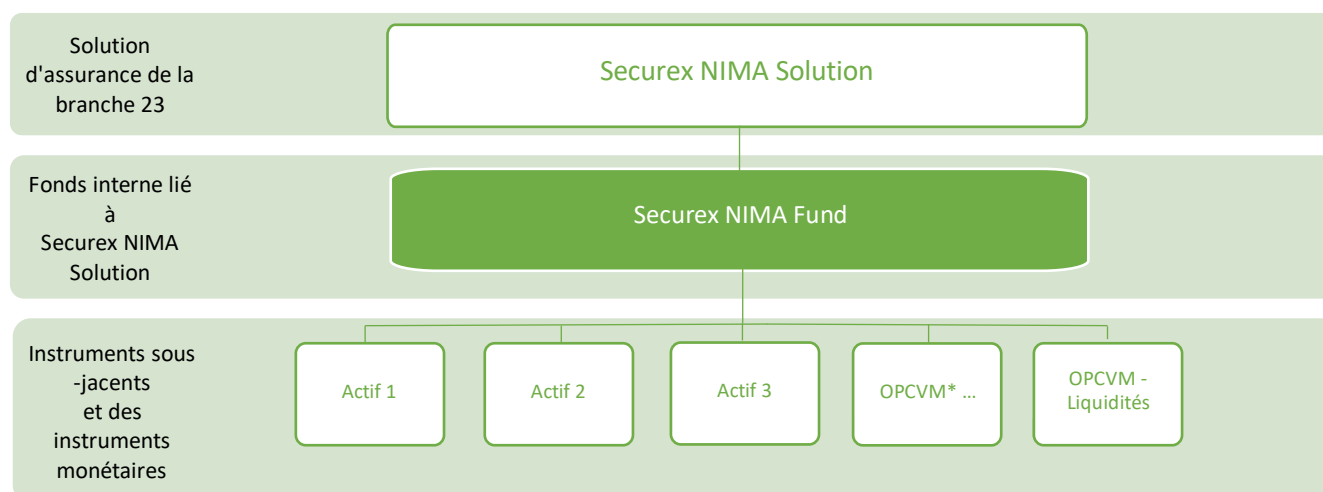
2. Produit d'assurance auquel le fonds interne Securex NIMA Fund peut être lié

Securex NIMA Fund peut être lié à « Securex NIMA Solution » une solution d'assurance-vie de la branche 23 de Securex Vie.

3. Objectif d'investissement de Securex NIMA Fund

Securex NIMA Fund vise une performance positive sur le long terme. À cette fin, le fonds investira dans des instruments en direct (actions, obligations...), couvrant toutes les classes d'actifs ainsi que des instruments qui investissent dans des classes d'actifs différentes. Jusqu'à 100 % de Securex NIMA Fund peut être investi pour la gestion efficace du fonds, dans des instruments monétaires à travers des OPC conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65).

4. Relation entre Securex NIMA Solution, Securex NIMA Fund et les instruments sous-jacents



* OPCVM = des organismes de placement collectif en valeurs mobilières

5. Politique d'investissement et critères de répartition du fonds interne Securex NIMA Fund

La politique d'investissement du fonds interne Securex NIMA Fund consiste à investir dans les instruments financiers suivants et selon les répartitions décrites ci-après :

- des instruments sous-jacents qui investissent dans des classes d'actifs différentes, jusqu'à 100 % des actifs du fonds interne ;
- des instruments monétaires via des OPC, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65), à concurrence de maximum 100 % du fonds interne, pour une gestion efficace du fonds.

Les intérêts, dividendes et les moins-values ou plus-values réalisées par les sous-jacents de Securex NIMA Fund sont réinvestis dans le fonds et repris, sous réserve des frais décrits ci-après, dans sa valeur d'unité.

Le fonds interne est géré activement et est axé sur une diversification très large des classes d'actifs, respectant la grille d'allocation ci-après :

Classes d'actifs	Minimum	Maximum
Actions	0 %	100 %
Placements obligataires	0 %	100 %
Fonds immobilier et de dette	0 %	100 %
Cash	0 %	100 %

Les actifs sous-jacents sont répartis dans le monde entier. Securex Vie est libre de déterminer ou de modifier la répartition géographique et sectorielle, en tenant compte des objectifs d'investissement du fonds interne.

5.1 Les instruments sous-jacents

Le fonds interne est géré activement et est axé sur une diversification très large des classes d'actifs, des secteurs et des gestionnaires en architecture ouverte. L'allocation du fonds interne fera l'objet d'un monitoring permanent du risque d'illiquidité des instruments financiers utilisés. Aussi, afin de limiter le risque mentionné, la pondération en titres jugés « illiquide » ou « peu liquide » sera systématiquement étudiée et potentiellement diminuée afin de préserver l'équilibre du portefeuille et d'optimiser le couple risque rendement de ce dernier.

Les instruments sous-jacents sont évalués sur la base de la dernière valeur vénale communiquée par le gestionnaire concerné et/ou les organes externes de valorisation* pour des investissements non cotés. Ainsi, la valorisation des instruments sous-jacents se fait sur base de la dernière valorisation communiquée.

Securex Vie est libre d'ajouter des nouveaux instruments ou de remplacer des instruments existants pendant la durée du contrat, en tenant compte de l'objectif d'investissement du fonds interne.

* La société Risk Return SPRL (<http://risk-return.eu/>) valorisera de façon trimestrielle (31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre). Deux types de valorisations sont utilisés : 1) En priorité, le dernier cours traité sur le marché Euronext Expert Market ; 2) S'il n'y a pas eu d'échange récent de l'obligation sur Euronext Expert Market, l'obligation sera valorisée par Risk Return SPRL sur base d'un calcul d'actualisation de cash flows et du rating intrinsèque de l'obligation. Cette valorisation tient compte de l'évolution du spread (prime en pourcent payée en plus du taux sans risque) qui est fonction du risque sous-jacent de l'obligation. Il s'agira bien d'une valorisation de type mark to model et ne reflètera en rien des intérêts acheteurs ou vendeurs.

Les objectifs et la politique d'investissement de chacun de ces instruments sous-jacents sont repris dans leurs règlements de gestion/ prospectus respectifs. Ceux-ci sont également disponibles sur demande au siège social de Securex Vie, Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles. Seule la version la plus récente de ces documents s'applique au contrat. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

5.2 Les instruments monétaires pour la gestion des liquidités – des OPC monétaires

Le fonds interne investira dans des instruments monétaires via des OPC, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65) pour placer la trésorerie disponible de Securex NIMA Fund, pour une gestion efficace.

Les instruments monétaires sont évalués sur la base de la dernière valeur vénale communiquée par le gestionnaire concerné. La valorisation de ces instruments monétaires se fait chaque jour ouvrable.

Les objectifs et la politique d'investissement de chacun des instruments monétaires sont repris dans leurs règlements de gestion/ prospectus respectifs. Ceux-ci sont également disponibles sur demande au siège social de Securex Vie, Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles. Seule la version la plus récente de ces documents s'applique au contrat. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

6. Restrictions sur les investissements

Securex NIMA Fund ne peut contenir aucun bien immobilier, ne peut acquérir ni métaux précieux, ni matières premières, ni marchandises via une acquisition directe. Il peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif net sur une base temporaire à des fins de liquidité.

7. Date de constitution de Securex NIMA Fund

22/11/2019

8. Période de pré-souscription

Pas d'application pour Securex NIMA Fund.

9. Classe de risque de Securex NIMA Fund

Depuis le 22/11/2019 la classe de risque s'élève à 6 sur une échelle allant de 1 (la classe de risque la plus basse) à 7 (la classe de risque la plus élevée), qui est une classe de risque élevée. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

(conformément à l'Ordonnance n° 1286/2014 du 26 novembre 2014 sur des documents d'information essentiels pour les produits d'investissement retail conditionnés et les produits d'investissement basés sur les assurances (PRIIP)).

Cette classe de risque est réexaminée au moins 2 fois par an et peut être consultée sur www.securex.be/securex-nima-solution.

10. Devise dans laquelle la valeur d'unité est exprimée

Euro.

11. Durée de Securex NIMA Fund

La durée de Securex NIMA Fund est indéterminée.

12. Détermination de Securex NIMA Fund et de la valeur d'unité

La valeur des actifs nets du fonds Securex NIMA Fund est calculée chaque jour ouvrable. Elle équivaut à la valeur totale des actifs dont il est composé, augmentée des éventuels revenus de Securex NIMA Fund et diminuée des éventuelles taxes et autres charges financières externes (frais d'évaluation éventuellement facturés par des tiers, frais d'achat et de vente, frais de conservation et d'administration, frais d'intérêts et bancaires, frais d'entrée répartis et taxe du contrat d'assurance...) de Securex NIMA Fund et des frais de gestion.

La valeur d'unité du fonds Securex NIMA Fund – calculée chaque jour ouvrable – équivaut à la valeur des actifs nets du fonds divisée par le nombre total d'unités qui composent le fonds.

Securex NIMA Fund est évalué en euros. Les actifs qui seraient exprimés dans une autre devise seront convertis en euros au dernier taux de change connu au jour de l'évaluation.

13. Mode de calcul des chargements

Les frais de gestion financière de Securex NIMA Fund s'élèvent, par an, à 0,80 % de la valeur d'unité. Ce montant est utilisé pour couvrir les frais de gestion de Securex Vie.

Ces frais sont automatiquement pris en compte dans la valeur d'unité et prélevés chaque jour de valorisation. Un exemple de l'incidence de ce total des frais sur le rendement est repris dans le document d'informations clés.

Les frais d'entrée, l'indemnité de rachat et les frais éventuels liés aux transferts internes sont décrit

dans le document d'informations clés de la solution d'assurance auquel Securex NIMA Fund est attaché, dans les conditions générales de Securex NIMA Solution et dans le point **'20. Récapitulatif des frais liés à Securex NIMA Solution'**.

14. Suspension de la détermination de la valeur d'unité de Securex NIMA Fund

La détermination de la valeur d'unité de Securex NIMA Fund peut être suspendue dans les cas suivants :

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif de Securex NIMA Fund est coté ou négocié, ou un important marché des changes ; sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier, ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;
- lorsqu'il existe une situation grave telle que Securex Vie ne peut pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires de Securex NIMA Fund;
- lorsque Securex Vie est incapable de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers ;
- lors d'un retrait substantiel de Securex NIMA Fund qui est supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou à 1 250 000 €. Ce montant est indexé en fonction de l'Indice Santé des Prix à la Consommation (base 1988 = 100).

Dans ces circonstances, le calcul de la valeur des actifs nets Securex NIMA Fund pourra être suspendu, et la détermination de la valeur d'unité sera par conséquent reportée au prochain jour où la valeur des actifs nets de Securex NIMA Fund pourra de nouveau être calculée. Dans le cas d'une suspension de la détermination de la valeur des actifs nets de Securex NIMA Fund, tous les calculs et opérations d'achat, rachat et de transferts des unités seront également suspendus jusqu'au prochain jour où cette valeur pourra de nouveau être calculée.

15. Achat, rachat et transferts des unités de Securex NIMA Fund

15.1 Souscription de nouvelles unités

La souscription de nouvelles unités de compte de Securex NIMA Fund est possible à tout moment par le biais du versement d'une nouvelle prime. Le nombre d'unité nouvelle souscrite sera déterminée conformément à ce qu'il est dit au point 12 quant à la détermination de la valeur des unités de compte de Securex NIMA Fund.

15.2 Rachat ou transferts d'unités

Le rachat des unités de compte de Securex NIMA Fund ou leur transfert vers un autre fonds interne que Securex Vie considère comme compatible avec la solution d'assurance choisie est possible à tout moment.

Ces opérations s'effectuent par un ordre de rachat ou de transfert des unités vers un autre fonds interne.

Sous réserve de la suspension de la détermination de la valeur des unités de compte de Securex NIMA Fund précisée au point 14, la valeur de rachat ou de transfert des unités de compte sera celle qui correspondra à la conversion d'unités en montants monétaires sur base de la prochaine valeur d'unité en vigueur sur l'échéance trimestrielle (31/01, 30/04, 31/07, 31/10), qui suit la réception par Securex Vie de l'ordre de rachat ou de transfert (voir point 5.1).

Les dates de valorisation trimestrielle sont considérées comme dates d'effet. La conversion s'opère à la (première) date de valorisation coïncidant avec ou suivant le 31/01, 30/04, 31/07, 31/10, mais au plus tôt le premier jour ouvrable de Securex Vie situé après la date d'effet de l'opération concernée et au plus tard à la (première) date de valorisation coïncidant avec ou suivant le troisième jour ouvrable de l'assureur situé après la date d'effet de l'opération concernée.

Les frais associés à ces opérations d'achat, de rachat et transfert des unités figurent dans le document d'informations clés de la solution d'assurance auquel Securex NIMA Fund est attaché, dans les conditions générales du produit Securex NIMA Fund et dans le point '**20. Récapitulatif des frais liés à Securex NIMA Solution**'.

16. Liquidation de Securex NIMA Fund

Pour des motifs fondés et compte tenu de l'intérêt des preneurs d'assurance et des bénéficiaires, Securex Vie peut décider de liquider Securex NIMA Fund, plus précisément :

- dans les cas où les actifs nets du fonds seraient inférieurs à 800.000 € ;
- dans les cas où les changements dans la situation économique ou politique le justifieraient ;
- lorsque le fonds en question ne permet plus ou ne permettra plus d'obtenir un rendement raisonnable, compte tenu de produits similaires sur les marchés financiers ;
- lorsque la probabilité existe que la continuation du fonds ne soit plus possible moyennant un risque acceptable et des circonstances au marché.

Securex Vie en informera préalablement les preneurs d'assurance et leur proposera gratuitement une alternative ou les autorisera à réclamer la totalité de l'avoir sur compte sans frais de sortie dans un délai de 60 jours.

17. Conditions et modalités de modification du règlement de gestion

Securex Vie peut apporter des modifications au présent règlement de gestion pour des motifs fondés et sans porter atteinte aux droits des preneurs d'assurance et des bénéficiaires.

Les preneurs d'assurance seront préalablement informés par écrit de toute modification de certains aspects fondamentaux du présent règlement de gestion. Le(s) preneur(s) d'assurance a (ont) alors le droit, pendant un délai raisonnable qui sera spécifié en même temps que l'information de la modification susdite, de transférer sans frais la totalité de l'avoir sur compte du fonds vers un autre fonds proposé comme alternative par Securex Vie, ou de récupérer la totalité de l'avoir sur compte.

S'il n'est pas possible, pour Securex Vie, de communiquer à l'avance une modification du règlement de gestion aux preneurs d'assurance, il doit les en informer par écrit aussi rapidement que possible après l'exécution de cette modification, et au plus tard un mois après celle-ci. Dans ce cas également, le(s) preneur(s) d'assurance a (ont) le droit, pendant un délai raisonnable (un délai de 60 jours), de



transférer sans frais la totalité de l'avoir sur compte du fonds vers un autre fonds proposé comme alternative par Securex Vie, ou de récupérer la totalité de l'avoir sur compte.

La toute dernière version du règlement de gestion est toujours disponible sur www.securex.be/securex-nima-solution.

18. Gestionnaire du fonds interne

Le gestionnaire du fonds Securex NIMA Fund est la s.a. ALPHA KEY, filiale de l'a.a.m. SECUREX VIE et dont le siège social est situé à 1040 Bruxelles, avenue de Tervueren, 43.

Ses tâches consistent notamment à :

- exécuter les opérations relatives à la gestion du fonds, en respectant les principes et les règles reprises dans le règlement de gestion du fonds ;
- fournir le meilleur rapport rendement/risque pour le client final ;
- préparer le reporting à destination de Securex Vie et des autorités de contrôle.

L'identité et les qualifications de l'expert ou des experts ainsi que l'identité des gestionnaires peuvent être modifiées.

19. Information

La valeur d'unité de Securex NIMA Fund peut être consultée chaque jour via www.securex.be/securex-nima-solution.

Pour tout fonds interne de la branche 23, Securex Vie établit un rapport financier au moins semestriel. Celui-ci peut être obtenu auprès de Securex Vie sur simple demande.

20. Récapitulatif des frais liés à Securex NIMA Solution

Frais d'entrée liés au contrat d'assurance	Les frais d'entrée s'élèvent à 0 %.
Frais de sortie liés au contrat d'assurance	<p>Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel du contrat.</p> <ul style="list-style-type: none">• Rachat pendant la 1ère année de la conclusion du contrat : 3 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat pendant la 2ème année de la conclusion du contrat : 2 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat pendant la 3ème année de la conclusion du contrat : 1 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat à partir de la 4ème année de la conclusion du contrat : gratuit.• Il est possible de prélever une fois par année civile maximum 10 % de la réserve sans frais de sortie (pour un montant min de 5.000 €). <p><i>(*) Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence : 01/09/2019) ; l'indice pris en compte est celui du 2ème mois du trimestre qui précède la date du rachat.</i></p>
Frais de gestion du fonds interne Securex NIMA Fund	<p>Les frais de gestion financière de Securex NIMA Fund s'élèvent, par an, à 0,80 % de la valeur d'unité.</p> <p>Ces frais sont automatiquement pris en compte dans la valeur d'unité et prélevés chaque jour de valorisation.</p>